



Municipalité

Cervon, petit village du futur

La commune s'est engagée sur l'opération **Petit Village du Futur** en partenariat avec le pays Nivernais Morvan avec pour projet le réaménagement de la place. **La concertation est une première étape très importante.** Les temps de rencontre et d'échanges prévus doivent permettre de récolter les idées, les besoins et les remarques de chacune et de chacun pour l'aménagement et l'embellissement de la future place. C'est une étape indispensable pour que la réalisation finale colle au plus près des besoins et des usages qui auront été définis lors de cette concertation.

Deux temps de rencontre sont programmés :

- **Le 3 avril à 18h30, « L'apéro des hameaux »** : les habitants sont invités à se rendre sur l'un des 4 points de rencontre qui seront installés en divers hameaux de la commune. Ils rencontreront alors les animateurs des petits villages du futur et commenceront à parler de la place et à échanger des idées.
- **Le 22 avril, l'événement « faisons germer la place ! »** aura lieu de 9h à 14h à Cervon. Au cours de cette matinée plusieurs ateliers et animations sont prévus. L'installation d'une fontaine à idées, une exposition de cartes postales et de photos souvenirs de la place, un espace dessin pour recueillir les idées des enfants, et puisque l'objectif est de faire germer la place un « troc graines » sera organisé dans le cadre du jardin partagé. La matinée se terminera autour d'un pique-nique partagé avec les mets que chacun aura apportés.

Des informations plus précises vous seront communiquées par les moyens habituels de communication (affiches, site, facebook).



Information

Déclaration pour les propriétaires d'un bien immobilier

En 2023, la taxe d'habitation est supprimée pour toutes les résidences principales. Elle reste applicable aux autres locaux, notamment les résidences secondaires et les locaux vacants. Dans ce cadre, afin d'identifier les locaux qui demeurent taxables, la loi de finances pour 2020 a mis en place une **nouvelle disposition déclarative à destination de l'ensemble des propriétaires (personnes physiques et personnes morales)**. Ces derniers devront, pour chacun de leurs locaux, indiquer à quel titre ils les occupent et, quand ils ne les occupent pas eux-mêmes, préciser l'identité des occupants et la période d'occupation (situation au 1er janvier 2023). **Les contribuables auront jusqu'au 30 juin 2023 pour le faire.** Ensuite, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration.

Comment effectuer cette déclaration ?

Connectez-vous à votre espace personnel ou professionnel sur le site [impots.gouv](https://impots.gouv.fr) avec votre numéro fiscal et votre mot de passe et allez dans l'onglet « biens immobiliers » pour effectuer pour chacun de vos biens une déclaration d'occupation.

Si vous n'avez pas d'ordinateur ou d'accès à Internet, vous pouvez contacter le numéro d'assistance des usagers particuliers au 0 809 401 401 (numéro non surtaxé).

Bon à savoir : en cas de non-déclaration, d'erreur, d'omission ou de déclaration incomplète, une amende d'un montant forfaitaire de 150 euros par local pourra être appliquée.





Agenda



- **Cérémonie du 19 mars** : rendez-vous à 11 h devant la mairie
- **Assemblée Générale du COFeP** : mercredi 22 mars à 18 h au club
- **Prochain conseil municipal** : jeudi 23 mars à 20 h
- **Nettoyage au jardin partagé** : jeudi 30 mars à 17 h30
- **L'apéro des hameaux** : lundi 3 avril à 18 h 30
- **Faisons germer la place** : samedi 22 avril à 9 h sur la place
- **Brocante du COFeP** : dimanche 7 mai
- **Jeux au club** : 1'après-midi des 1er et 3ème lundis du mois
- **Spectacle "Mystère Malardier"** de *La Compagnie du Globe* : vendredi 5 mai à 20 h 30 à la salle des fêtes



Associations



Les Brandons au hameau de Lantilly

Samedi 18 février, tous les habitants de Lantilly et d'ailleurs ainsi que les membres des associations « Eperon de Lantilly et Castel » se sont retrouvés à la nuit tombante pour la fête annuelle des feux de Brandons sur la colline du colombier.

C'est une tradition qui a toujours existé à Lantilly et il n'était pas question d'en déroger à pareille époque.

Les nombreux participants, pour respecter la coutume, avaient apporté de quoi se sustenter avec des tartes diverses, gâteaux variés,

sans oublier les nombreuses boissons pour les plus jeunes comme pour les plus anciens et tout cela fut fort apprécié dans la convivialité de cette soirée. Grâce aux bénévoles des associations de l'Eperon de Lantilly et de Castel qui se sont impliqués, ce fut une grande réussite.

Rendez- vous maintenant pour l'année prochaine pour « brandouné » de nouveau à Lantilly.

Jean-Patrick Ramillon



Ecole

Des nouvelles de l'école

Au retour des vacances de Noël, le projet artistique et culturel qui structure l'année a repris. Cette période a été consacrée à la projection de documentaires de qualité sur notre patrimoine produits (et généreusement offerts) par la société PLR Production de deux de nos Cervonnais Marc Larçon et Vincent Robert : l'histoire du canal du Nivernais, le travail de poterie en Puisaye, les affiches de Charles Loupot, le travail des vitraux de la famille Loire etc... Vincent Robert est d'ailleurs intervenu en classe d'élémentaire pour parler de son travail de scénariste. Travail de création, d'écriture et de traitement de l'image étaient au cœur du programme.



Lucie Lefebvre, professeur d'allemand au collège, intervient également régulièrement dans la classe des grands.

Au retour des vacances de février, les maternelles ont fièrement défilé dans le village pour Mardi Gras avec leurs masques réalisés d'après les œuvres de Paul Klee.

Petits et grands pourront exercer leurs talents avec des intervenants sur Hervé Tullet, auteur et illustrateur d'albums de jeunesse.

Enfin un travail en danse reliant expression corporelle et œuvres d'art sera mené avec le chorégraphe Serge Ambert de la Cie des Alentours Rêveurs, en résidence à l'abbaye de Corbigny.

Les enseignantes

Bulletin municipal de la commune de Cervon

Rédacteur-en-chef : Fabien Sansoit / Crédits photos : Commission Lien et Communication, sauf précision
Rédaction : sauf précision, les articles sont rédigés par les membres de la Commission Lien et Communication.